



Le Caf bloque mes prestations immédiatement.

Par **Denys Patricia**, le **10/12/2018** à **20:17**

Bonjour,

La CAF me demande 1 papier du cpam, le 20 novembre 2018, pour voir si je suis bien assuré sociale sans interruption. Normalement je bénéficie le AAH chaque mois. J'ai pu transférer le papier demandée le 5 décembre, dès que je l'ai reçu du cpam. Entre temps ils ont déjà bloqué mes prestations de ce mois, décembre 2018. Maintenant, moi je dois que attendre jusqu'à eu, ils sont prêts de traiter mon dossier et entretemps, je ne peux plus acheter du manger ni me chauffer.

Demander 1 papier le 20 novembre pour bloquer les prestations de décembre. Je trouve que c'est honteux.

Merci de réagir,

DP

Par **youris**, le **10/12/2018** à **20:44**

bonjour,

vous pouvez vous adresser au médiateur de votre CAF ou vous rendre dans leurs bureaux.

salutations

Par **Visiteur**, le **10/12/2018** à **21:51**

Bonjour à vous

Votre situation est urgente et vous n'avez plus de ressources, il est possible d'engager une procédure d'urgence de rétablissement des droits...

Suivez la procédure décrite dans l'exemple du RSA.

<https://legavox.fr/blog/association-aadac/procedures-urgences-pour-retablir-droits-24028.htm>